

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Jean Talon avec le CFA de l'académie de Reims (GIP FCIP) - BTS - Services - Comptabilité et gestion - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée Jean Talon avec le CFA de l'académie de Reims (GIP FCIP) - BTS - Services - Comptabilité et gestion - en apprentissage (38179)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Jean Talon avec le CFA de l'académie de Reims (GIP FCIP) - BTS - Services - Comptabilité et gestion - en apprentissage (38179)	Jury par défaut	Tous les candidats	4	65	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Les notes	les bulletins trimestriels ou semestriels de terminale	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite et orale	Appréciations sur les bulletins et la lettre de motivation	Très important
Savoir-être	Autonomie dans le travail et implication	Appréciations sur les bulletins et la lettre de motivation	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet professionnel	La lettre de motivation	Très important
	La motivation	Appréciation des bulletins et la lettre de motivation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement associatif, sportif ou citoyen. Activité culturelle	La pratique et la régularité	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Une note globale sur 25 a été calculée selon les critères suivants :

1. Avis du chef d'établissement :

- TB : 6 points
- B : 4 points
- AB : 3 points
- Peu démontrée : 0 point

Moyenne de l'élève selon son bac d'origine :

- Bac pro :
 - + de 16 : 6 points
 - + de 15 : 5 points
 - + de 14 : 4 points
 - + de 13 : 3 points
 - + de 12 : 2 points
 - + de 1 point
 - Inférieure à 10 : 0 point

- STMG :
 - + de 13 : 6 points
 - + de 12 : 5 points
 - + de 11 : 3 points
 - + de 10 : 2 points

- Inférieure à 10 : 0 point

- Générale :

- + de 13 = 6 points
- + de 12 : 5 points
- + de 11 : 4 points
- + de 10 : 3 points
- Inférieure à 10 : 1 point

3. Comportement et absences :

- Bien et pas d'absences : 6 points
- Bien mais des absences : 2 points
- Moyen et pas d'absences : 4 points
- Moyen mais des absences : 1 point
- Inacceptable : -10 points

4. Impression générale :

- Excellente : 8 points
- Très bonne : 6 points
- Bonne : 5 points
- Moyenne : 2 points
- Mauvaise : -10 points

Tous les dossiers dont la note est supérieure ou égale à 0 ont été sélectionnés, soit 111 dossiers :

- 13 issus de Bac professionnels
- 53 issus de séries technologiques
- 45 issus d'autres bacs

Sur les dossiers sélectionnés, 11 ont accepté définitivement la formation, soit :

- 1 issu de Bac professionnels
- 4 issus de séries technologiques
- 6 issus d'autres bacs

7 ont accepté non définitivement la formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous conseillons aux lycéens intéressés par nos formations de venir à nos portes ouvertes et de demander une immersion.

Signature :

Marie-Hélène PAULY,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Jean

Talon avec le CFA de l'académie de Reims (GIP FCIP)